



Commission paritaire nationale  
de l'emploi  
et de la formation professionnelle  
de la Pharmacie d'officine

[www.cpnefp-pharmacie.org](http://www.cpnefp-pharmacie.org)

## DÉCISION

Vu le procès-verbal en date du 09 juillet 2020 du jury d'examen du certificat de qualification professionnelle,

### **CQP dermo cosmétique pharmaceutique**

dont la formation est accessible aux personnes habilitées à délivrer le médicament au public dont les titulaires du brevet professionnel de préparateur en pharmacie,

Vu le référentiel de certification,

Vu le règlement de l'examen,

Le certificat de qualification professionnelle (CQP) est décerné, pour les candidates du centre de **TOURS (37)** – organisme de formation à **ORLEANS** – à :

AUBERT Pauline  
BOURSIN Océane [avec les félicitations du jury]  
CHEVILLARD épouse DESQUESNE Vanessa [avec les félicitations du jury]  
CUILLERIER Elodie  
DROUET Laura  
DUMAS Clémence  
LESCALE Juline  
SIGNORET Liselotte  
TEJON Aurélie [avec les félicitations du jury]  
TISSIER Margaux  
VICTOIRE Sandra

Fait à Paris, le 09 juillet 2020  
la présidente du jury,

Marie GUILLON



*Décision à titre purement informatif.*

*Seul le diplôme signé par la présidente du jury fait foi et atteste de la possession du CQP.*

*Cette publication est effectuée sous réserve des éventuelles erreurs matérielles.*

---

**tout courrier pour la CPNEFP doit être adressé à son secrétaire :**

Michel Le Diréach – 12 av. Favrel et Lincy 56000 VANNES

[info@cpnefp-pharmacie.org](mailto:info@cpnefp-pharmacie.org)